

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130718-2013\_A121-DE  
Date de télétransmission : 25/07/2013  
Date de réception préfecture : 25/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 JUILLET 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS  
MASINI

**2013\_A121**

**OBJET : Interventions économiques - Plate-forme technologique mutualisée INOVSYSS - Participation de la C.P.A. à la phase II des investissements (deuxième tranche 2013)**

Le 18 juillet 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PIN Jacky - QUARANTA Alain - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danièle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VILLEVIELLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - ORCIER Annie suppléée par LANFRANCO Anne - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à MARTIN Régis - BENNOUR Dahbla donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CATELIN Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky - DAVENNE Chantal donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - DELOCHE Gérard donne pouvoir à GERACI Gérard - DEVESA Brigitte donne pouvoir à LOUIT Christian - DILLINGER Laurent donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - DUFOUR Jean-Pierre donne pouvoir à MUSSET Alain - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BRAMI Héliot - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - HAMARD-OULMI Nadira donne pouvoir à CONTE Marie-Ange - JONES Michèle donne pouvoir à SANTAMARIA Danièle - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à TAULAN Francis - LONG Danielle donne pouvoir à ALBERT Guy - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MOYA Patrick donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - PATOT Gérard donne pouvoir à BUCCI Dominique - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - PIERRON Lillane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à MAS Jean-Louis - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - TONIN Victor donne pouvoir à CHEVALIER Eric - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** AMAROUCHE Annie - BERENGER Patrice - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CIOT Jean-David - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GARNIER Eliane - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - JAUME Emmanuelle - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MALLET Raymond - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - MOUGIN Jacques - NELIAS Mireille - PERRIN Jean-Claude - RIVORY Olivia - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard

**Secrétaire de séance :** Yannick DECARA

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 18 JUILLET 2013**

Rapporteur : Roger PELLENC

**Thématique : Développement Economique et Emploi – Interventions Economiques**

**Objet : Plate-forme technologique mutualisée INOVSYS - Participation de la Communauté du Pays d'Aix à la phase II des investissements (deuxième tranche 2013).**

**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet le co-financement, à hauteur de 300.000 €, de la deuxième phase d'investissements de la plate-forme mutualisée INOVSYS orientée vers le développement de la filière des industries mécaniques. Après l'octroi d'une subvention de 150.000 € en 2012, il est proposé d'accorder la seconde tranche à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) pour la mise en place d'équipements visant à développer des technologies de fonderie innovantes.

**Exposé des motifs :**

I. La plate-forme INOVSYS : missions et premier bilan

Le dispositif INOVSYS fait partie des plates-formes technologiques mutualisées dont le principe repose sur des équipements à forte valeur ajoutée, mises à disposition d'entreprises, de laboratoires de recherche et d'organismes de formation, pour leurs travaux propres ou des projets de recherche collaboratifs. S'inscrivant dans une logique d'innovation, ces structures ont vocation à être co-financées par les partenaires publics.

Créée fin 2010, INOVSYS propose un support technologique et scientifique aux entreprises de la mécanique. Il s'agit notamment de favoriser l'accès des PME à l'excellence dans le domaine de l'ingénierie et des procédés avancés. L'activité de la plate-forme s'articule autour de 3 domaines :

- Recherche : l'objectif est d'engager, sur le long terme, une stratégie de R&D en mécanique.
- Transfert : INOVSYS donne aux entreprises la possibilité de découvrir le potentiel des nouvelles technologies mécaniques tout en limitant les risques d'ordre financier ou technique. Elle permet aux entreprises de tester des équipements de pointe et d'acquérir de nouvelles compétences pour se différencier de la concurrence et gagner en compétitivité.
- Formation : INOVSYS assure une mission d'identification des besoins concernant l'alimentation des filières industrielles, scolaires et universitaires.

Le fonctionnement de la plate-forme repose sur une structure de gouvernance sous forme associative, qui a vu le jour en juillet 2011. Parmi les 21 membres fondateurs, on compte plusieurs acteurs du Pays d'Aix (Eurocopter, Pack Aéro, Solutions F, l'ENSAM, l'AMU) ainsi que quatre Pôles de compétitivité ayant labellisé la plate-forme (Pégase, Capenergies, Eurobiomed et Optitec). Un conseil scientifique a été mis en place, et la plate-forme a organisé des événements techniques et participé à des Salons.

L'année 2012 a vu le démarrage de l'action commerciale en direction des entreprises, notamment grâce à l'arrivée d'un chargé d'affaires. L'activité Transfert se concrétise en effet par des contrats signés entre une entreprise et l'association INOVSYS ou un membre fondateur.

INOVSYS a aujourd'hui mis en place une véritable offre en direction du monde économique, accessible sur son site internet :

- études d'ingénierie (industrialisation, fabrication, études de systèmes complexes...),
- fabrication de prototypes ou de pré-séries,
- expertises, analyses, caractérisation, mesures, essais,
- intégration d'un nouvel équipement ou d'une nouvelle technologie dans l'entreprise.

En 2012, 60 PME ont été approchées et 20 devis ont été établis. Un premier chiffre d'affaires de 17.000 € a été réalisé, mais une montée en puissance est prévue en 2013. L'objectif est en effet de signer des contrats pour un montant de 300.000 €

## II. Les investissements et leur financement

Le démarrage des actions auprès des entreprises et laboratoires a nécessité au préalable la réalisation d'un certain nombre d'investissements, répartis sur différents sites de la région.

Un premier programme d'investissement de 2,5 M€ a été réalisé entre 2010 et 2012, orienté vers les techniques d'usinage et de prototypage rapide. Ces équipements sont installés à l'ENSAM d'Aix-en-Provence et à l'IUT d'Aix. C'est à hauteur de 220.000 € que la Communauté a participé au programme d'investissement réalisé par les Arts et Métiers. Elle a également co-financé un équipement de l'IUT.

Le second programme d'investissement (2012/2013) est chiffré à 3,26 M€ et vise les sites des Arts et Métiers (2.000.000 €), de l'AMU (791.000 €) et de l'Ecole des Mines à Sophia Antipolis (478.000 €). Pour les deux programmes, les principaux financeurs publics sont, outre la CPA, l'Etat, le FEDER, le Conseil Régional et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Dans le cadre du programme INOVSYS 2.0, les équipements à installer à l'ENSAM devraient permettre la création d'une filière de fonderie innovante et la redynamisation d'un savoir-faire perdu, alors que plusieurs industries ont besoin de cette technologie. Il s'agit en effet de mettre en place un service innovant d'assistance et d'optimisation des processus de conception et de développement de nouveaux produits métalliques réalisés par fonderie. Trois équipements majeurs vont être acquis à ce titre :

- un four permettant de fondre le magnésium et les alliages légers ;
- une imprimante 3 D : machine de frittage sable, avec un procédé d'impression de moule qui permettra de créer rapidement des prototypes de moules de toutes dimensions ;
- un scan 3 D : système de mesure 3 D à haute résolution et à larges échelles pour analyser les pièces maîtresses.

En 2012, la Communauté a été sollicitée en vue d'une participation financière de 300.000 € aux investissements de la phase II. Par délibération en date du 12 juillet, la CPA a accordé une subvention de 150.000 € à l'ENSAM, au titre de la tranche 2012.

Une nouvelle demande de subvention lui a été adressée au titre de l'année 2013.

A ce jour, le consortium technique et scientifique a défini les caractéristiques précises des équipements. L'aménagement des locaux a été entamé, et des travaux scientifiques préliminaires ont été menés. Un ingénieur d'études a été recruté en décembre 2012 pour la coordination technique du projet. Les premières commandes ont été passées, et tous les équipements devront être en place pour la fin de l'année 2013.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2010\_A143 du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2010 relative à la participation de la C.P.A. au programme INOVSYSS ;

VU la délibération n° 2012\_A112 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 relative à la participation de la C.P.A. au programme INOVSYSS ;

VU l'avis de la Commission du Développement économique en date du 11 juin 2013;

VU l'avis du Bureau Communautaire du 27 juin 2013.

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'octroi à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Paris Tech, Centre d'Aix-en-Provence, d'une subvention de 150.000 € au titre de l'année 2013, pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du programme INOVSYSS 2.0 ;
- **APPROUVER** les termes de la convention relative à l'aide financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Paris Tech, Centre d'Aix-en-Provence, au titre du projet INOVSYSS 2.0, annexée au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 90 – 20421 qui présente les disponibilités nécessaires.

## **ANNEXE 1 – Projet de convention bilatérale**

## CONVENTION BILATERALE

relative à l'aide financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers au titre du projet INOVSYS 2.0 – tranche 2013

### Entre

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA), domiciliée Hôtel de Boadès, 8 Place Jeanne d'Arc, CS 40 868, 13626 AIX EN PROVENCE Cedex 01 représentée par son Président, Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilité par la délibération n° 2009\_A138 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 et la délibération n° 2013\_A ... du Conseil Communautaire du 18 juillet 2013,

### Et

L'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, et Grand établissement au sens de l'article L.717-1 du code de l'éducation, régi par le décret 90-370 du 30 avril 1990 dont le nom de marque est Arts et Métiers Paris Tech en son Centre d'Enseignement et de Recherches d'Aix-en-Provence, sis 2, cours des Arts et Métiers – 13617 AIX EN PROVENCE cedex 1 représenté par son Directeur, Monsieur Philippe COLLOT, ci-après dénommé Arts et Métiers Paris Tech Aix en Provence

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la demande des Arts et Métiers Paris Tech, Centre d'Aix-en-Provence, en date du 12 mars 2012,
- VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2012\_A 111 du 12 juillet 2012,
- VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2013\_A ... du 11 juillet 2013,
- VU la demande de l'École d'Arts et Métiers Paris Tech, Centre d'Aix-en-Provence, en date du ... avril 2013

Il est convenu ce qui suit,

## **Préambule**

Labellisée par plusieurs Pôles de compétitivité, la plate-forme partenariale INOVSYs s'inscrit dans une approche nationale et régionale de mutualisation des ressources et des compétences. La plate-forme INOVSYs a pour objet de supporter le développement de filières mécaniques d'excellence en région PACA. Elle est le fruit d'un travail collaboratif entre industriels, organismes de recherche et de formation et organisations professionnelles.

Le projet INOVSYs 2.0 fait partie intégrante de la feuille de route technologique et scientifique de la plate-forme mise en place en 2010 et dont la première tranche a été cofinancée par la CPA à hauteur de 220.000 €. Ce nouveau programme repose sur un partenariat entre l'école des Arts et Métiers ParisTech, les Mines ParisTech, l'Université Aix-Marseille et l'entreprise Eurocopter. Les équipements seront utilisés dans un partenariat industrie/recherche/formation, dans le but de favoriser la compétitivité de la filière mécanique ainsi que le développement des entreprises du secteur représentant de nombreux emplois.

Les investissements prévus par le centre d'Aix-en-Provence sont orientés vers la création d'une filière de fonderie innovante. Les équipements demandés permettront de développer un centre de prototypage de pièces grande dimension sur procédés de fonderie alliages légers.

### **Article 1. Objet de la présente convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution et de versement de la subvention accordée à Arts et Métiers Paris Tech Aix-en-Provence, pour sa participation au projet INOVSYs 2.0.

### **Article 2. Descriptif de l'action**

Arts et Métiers Paris Tech Aix-en-Provence a sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour une subvention de 300.000 euros (dont 150.000 euros au titre de l'année 2012 et 150.000 € au titre de l'année 2013) afin d'assurer l'achat et l'installation d'équipements scientifiques et techniques mis à la disposition de partenaires industriels et académiques, selon des conditions définies dans le cadre du programme de la plate-forme partenariale INOVSYs. Le plan de financement de l'opération est présenté en annexe de la présente convention.

Arts et Métiers Paris Tech Aix-en-Provence s'engage à mettre à disposition de la plate-forme les équipements investis et à assurer leur fonctionnement.

Arts et Métiers Paris Tech - centre d'Aix-en-Provence prend la responsabilité de percevoir les fonds et justifier des dépenses auprès de la Communauté du Pays d'Aix. Elle informera les financeurs de l'évolution des projets de recherche, de l'utilisation des équipements par les entreprises et les chercheurs.

### **Article 3. Durée de la Convention**

La présente convention prend effet à compter de sa signature et expire le 31 décembre 2014.

### **Article 4. Montant de la subvention et modalités de versement**

Une subvention d'un montant de 150.000 € (cent cinquante mille euros) est attribuée à Arts et Métiers ParisTech – Centre d'Aix-en-Provence pour l'année 2013. Elle porte sur une assiette de dépenses d'investissement de 2.000.000 euros réalisées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 31 décembre 2014.

Le règlement s'effectue en deux versements :

Un premier versement d'un montant égal à 70 % du montant de la subvention 2012 sera versé à l'établissement bénéficiaire à la date de signature de la convention.

Le règlement du solde interviendra sur production des documents qualitatifs et financiers suivants :

1. un courrier d'appel de versement du solde,
2. le rapport d'activités intermédiaire arrêté à la date de la demande,
3. les justificatifs des dépenses réalisées dans le cadre de l'opération.

### **Article 5. Domiciliation des paiements**

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix seront effectués au compte ouvert au Trésor Public Marseille, sous le n° 10071 13000 00001012502 77 au nom de l'Agent comptable du CER de l'ENSAM d'Aix en Provence.

## **Article 6. Obligations de l'établissement bénéficiaire**

Arts et Métiers ParisTech – Centre d'Aix-en-Provence s'engage à :

- 1 accepter de présenter un rapport technique et financier de l'opération au Comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires financiers,
- 2 accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet, ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document,
- 3 ne pas employer tout ou partie de la subvention en subventions à d'autres établissements, sociétés, collectivités privées ou œuvres,
- 4 reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.
- 5 permettre un accès ouvert aux locaux, installations et activités subventionnés au titre de l'aide.
- 6 à adresser au service gestionnaire de la CPA les comptes-rendus que celui-ci demandera sur l'avancement de l'opération subventionnée ainsi que tous les éléments nécessaires à l'évaluation de ses retombées économiques : activités générées, analyse économique et financière, modalités d'ouverture de la plate-forme en nombre d'utilisateurs, emplois créés ou préservés, brevets, logiciels ou savoir-faire, conception ou réalisation de prototypes, de maquettes ou de procédés....

## **Article 7. Résiliation**

La présente convention pourra être dénoncée par la Communauté du Pays d'Aix en cas de non respect des obligations mises à la charge de l'établissement bénéficiaire et le remboursement de la subvention versée pourra être demandé, en proportion de la partie du programme acceptée par la Communauté du Pays d'Aix et non réalisée.

## **Article 8. Responsabilité**

L'aide financière apportée par la Communauté du Pays d'Aix à l'opération ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque préjudiciable au bénéficiaire ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de Marseille territorialement compétent.

Fait à Aix en Provence, le  
en 3 exemplaires originaux

Le Président de la Communauté du Pays  
d'Aix

Le Directeur Arts et Métiers  
ParisTech Aix-en-Provence

*En application de la délibération 2013\_A.....  
du Conseil Communautaire du 18 juillet 2013*

**Maryse JOISSAINS MASINI**

**Philippe COLLOT**

## ANNEXE 1 – PLAN DE FINANCEMENT

### Programme d'investissement 2012/2013

Dépenses		Recettes	
Four fusion et système de coulée sous pression	900.000 €	Fonds propres	400.000 €
		FEDER	1.000.000 €
Imprimante 3 D : machine de frittage sable, avec procédé d'impression de moule	550.000 €	Région PACA	200.000 €
		CG 13	100.000 €
Scanner 3 D multi-échelles à haute résolution	550.000 €	CPA 2012	150.000 €
		CPA 2013	150.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2.000.000 €</b>		<b>2.000.000 €</b>

**OBJET : Interventions économiques - Plate-forme technologique mutualisée INOVSYS - Participation de la C.P.A. à la phase II des investissements (deuxième tranche 2013)**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	120
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	120
Majorité absolue	61
Pour	120
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**24 JUIN, 2013**